

CIRCULAIRE : 1839

Date : 19 avril 2007

Objet : *rectificatif des circulaires numéros 1819 (article 17 bis) et 1820 (DGT1)*

Réseaux : Communauté française

Niveaux & Services :

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy et centre technique et pédagogique à Frameries ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.

Autorités : Direction Générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française

Gestionnaires : Directeur général f.f.

Signataire : Bernard GORET

Personnes - ressources : Madame ANCIAUX

Mail : jacqueline.anciaux@cfwb.be

Renvoi(s) :

Nombre de pages :

texte : 1 p. - **annexe :**

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les circulaires numéros 1819 (article 17 bis) et 1820 (DGT1) **concernent uniquement** les membres du personnel des établissements d'enseignement de plein exercice organisé par la Communauté française soumis au statut du 22 mars 1969.

Elles **ne s'appliquent donc pas** à l'enseignement supérieur, à l'enseignement de promotion sociale et aux Centres psycho-médico-sociaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général f.f.,

Bernard GORET